

1er janvier 1995

Les droits de douane baisseront encore.

1er janvier 1996

Nouvelle baisse des droits de douane. Le Canada et les États-Unis ont jusqu'à cette date pour s'entendre sur de nouvelles règles concernant les recours commerciaux. Les exemptions de droits fondées sur la production seront abolies pour l'industrie automobile.

1er janvier 1997

Nouvelle réduction des droits de douane.

1er janvier 1998

Les droits de douane auront été éliminés sur les produits restants :

La plupart des produits agricoles	Acier
Textiles et vêtements	Appareils électriques
Contreplaqués de résineux	Boeuf
Embarcations de plaisance	Wagons de chemin de fer
	Pneus

Les dispositions concernant le retour au taux de droit NPF en ce qui concerne les légumes et fruits frais resteront valables pour dix ans.